

§ II- LETTRES, N°448

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°206

A LA SOCIÉTÉ DE S^t VINCENT DE PAUL, N°3

Nérac le 14 Juillet 1856.

Monsieur et cher Confrère,

Nous nous empressons, au nom de la conférence de Nérac, de vous accuser réception de la lettre d'agrégation que vous avez bien voulu nous adresser par l'entremise du Conseil Central de Bordeaux, et de vous exprimer à ce sujet la joie et la reconnaissance de tous nos confrères.

Dieu a bien voulu bénir le jour de notre admission au sein de la grande famille de St Vincent de Paul. Selon nos usages, il a été lu à notre dernière séance une partie du bulletin que vous veniez de nous adresser. Les beaux traits qu'il contient au sujet des inondations nous ont surtout vivement émus. Jusqu'à ce jour, n'étant pas encore agrégés, nous n'avions encore reçu aucune circulaire, nous n'avions donc pu apporter notre petit contingent à la souscription ouverte au bulletin. Cette proposition mise aux voix, à la suite de cette lecture a été accueillie avec enthousiasme et l'avis de la conférence a été que nous devions partager en bons frères avec nos soeurs plus malheureuses. Il nous restait en caisse 145 Fr 62 produit de nos quêtes hebdomadaires, et les fournisseurs une fois payés; nous vous adressons ci-inclus un mandat de 72 Fr 81 en vous priant d'agréer notre modeste offrande qui, du moins, est donnée de bon coeur.

Permettez nous en terminant, Monsieur et cher Confrère, de vous adresser une prière. La conférence de Nérac a adopté l'usage de lire chaque mois, à la réception du bulletin, avec le nom de nos confrères décédés



pour lesquels elle récite le de profundis, le nom des conférences nouvelles agrégées le mois précédent; elle récite ce jour là, l'Ave Maria au commencement de la séance pour prier Dieu de les soutenir et de les mener par la main et aussi pour le remercier de la protection visible qu'il continue d'accorder à notre société.

Il nous semble que cet usage est bien dans l'esprit de nos conférences; s'il vous plaisait de l'approuver, nous vous prions instamment de le recommander auprès de nos confrères de France et d'autres pays, s'il était possible. S'il était déjà généralement adopté, en voyant son nom figurer au bulletin, la conférence de Nérac aurait la certitude que 2000 soeurs prient pour elle. Quel meilleur encouragement, et quel sujet de plus douces espérances!

Veuillez agréer, Monsieur le Président Général et cher confrère, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués en N.S.

signé : Lataste
Président

P.S. Au sujet de la fête de notre bien aimé patron nous avons engagé nos frères pauvres à s'approcher avec nous de la Ste Table le 19 juillet à la messe qui sera dite à notre intention. Une famille nous a demandé à ce sujet si nos pauvres avaient droit aux indulgences qui nous sont si libéralement accordées ce jour là. Le confrère qui la visite que nos pauvres faisaient comme nous, partie de la famille de St Vincent de Paul et que sans doute ils avaient eux aussi, droit à une indulgence. Puis il a ajouté hardiment: si cela n'est pas, cela doit être!

Cela devrait être, en effet; cependant rien dans le manuel ne marque que cet excellent confrère ait été fondé dans sa réponse. Nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir s'il n'est pas possible de rien entreprendre à ce sujet.

Veuillez de nouveau agréer, Monsieur le Président et cher confrère, l'assurance de nos respects et de notre affection sincère en N.S. et St V. de Paul.

signé : Lataste

Copie faite d'après une autre copie. L'original se trouve aux Archives de la Société de Saint Vincent de Paul à Paris.
+ authentiquée par l'Archevêché de Paris

